

## Conseil Municipal

### Synthèse de la séance du vendredi 14 décembre 2018

#### **Budget communal :**

Le conseil municipal a procédé aux derniers ajustements de crédits sur le budget principal, afin de prendre en compte les dépenses d'investissements prévues en 2018 qui n'ont pas été réalisées, ainsi que les recettes correspondantes (subventions).

Le conseil a également décidé la réalisation d'un emprunt tel que prévu dans le budget primitif, afin de financer les travaux d'investissement 2018, notamment ceux concernant la voirie.

#### **Tarifs des services communaux**

Le conseil a décidé de revaloriser certains tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, notamment la redevance sur les occupations d'espaces à usage commercial, ainsi que les tarifs du service de l'eau :

- Terrasses permanentes restaurants : la redevance passe de 15 €/m<sup>2</sup>/an à 18 €/m<sup>2</sup>/an place du Champ de Mars, et de 9 €/m<sup>2</sup>/an à 12 €/m<sup>2</sup>/an avenue du Val d'Ardèche.
- Terrasses d'été restaurants place du Champ de Mars : la redevance passe de 0,15 €/m<sup>2</sup>/jour à 0,20 €/m<sup>2</sup>/jour.
- Terrasses permanentes des bars Avenue du Val d'Ardèche : maintien du tarif à 9 €/m<sup>2</sup>/an.
- Eau : l'abonnement trimestriel passe de 19 à 20 € pour les compteurs de calibre normal, et de 76 à 80 € pour les compteurs gros calibre. Le prix du mètre cube passe de 1,10 à 1,15 €.

#### **Compétences eau et assainissement**

Le conseil municipal s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes s'opposent également, le transfert de compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **Garantie d'emprunts ADIS SA HLM**

Conformément aux dispositions légales, le conseil renouvelle la garantie communale (à hauteur de 5 %) pour le remboursement de l'emprunt réaménagé, initialement contracté par ADIS SA HLM pour la résidence La Gravenne.

#### **Personnel communal**

Le conseil mandate le centre de gestion pour la mise en concurrence en vue du renouvellement à compter de janvier 2020 de la convention de participation pour l'assurance complémentaire prévoyance des agents titulaires (garantie maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

## **Biens sans maître**

Le conseil approuve la vente de la parcelle F 1277, issue des biens sans maître intégrés dans le domaine privé communal, au propriétaire riverain.

## **Dans les questions diverses**

- Rénovation de la place du Champ de Mars : Le chantier a commencé par l'abattage des arbres malades, devenus dangereux ou trop gênants. Deux marronniers, accidentellement endommagés pendant l'opération, vont devoir être abattus et remplacés.
- Compteurs Linky: La mairie précise que, contrairement aux fausses informations qui circulent, les compteurs électriques sont la propriété d'Enedis et non pas des communes, lesquelles n'ont aucune compétence dans ce domaine. Les délibérations sur ce sujet sont entachées d'illégalité.
- Vœux de la municipalité : Ils se dérouleront le samedi 12 janvier à 18h à la salle polyvalente.